

Le 23 juin 2025

PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Suivi de la Stratégie de conversion du réseau autonome des îles-de-la-Madeleine

Chère consœur,

Suivant l'annonce publique du 4 juin dernier, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) souhaite faire part à la Régie de l'énergie (la Régie) de l'évolution de la situation en lien avec la stratégie de conversion du réseau autonome des îles-de-la-Madeleine (IDL M) à des énergies renouvelables (la Stratégie).

Contexte

Dans le cadre de la phase 2 du Plan d'approvisionnement 2020-2029 du Distributeur¹, la Régie a rendu la décision D-2022-109 dans laquelle elle rejette la Stratégie proposée par ce dernier consistant au raccordement des IDLM par câble sous-marin. Elle juge notamment que les scénarios S-15 et S-16, qui consistent à convertir la centrale de Cap-aux-Meules au GNL-R combinée à l'ajout d'éoliennes, apparaissent aussi intéressants que le raccordement par câble sous-marin via la Gaspésie en regard de leurs coûts et de leur capacité à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, elle invite le Distributeur à réaliser certaines démarches, notamment « réaliser des études d'avant-projet relatives aux scénarios S-15 et S-16 » et « procéder à des consultations publiques afin d'évaluer et de comparer l'acceptabilité sociale de chacun de ces trois scénarios ».

En mars 2023, dans le cadre de la phase 1 du Plan d'approvisionnement 2023-2032², le Distributeur présente un « Plan d'action et échéancier préliminaire pour la stratégie de conversion du réseau des IDLM » et annonce la suspension du projet de câble sous-marin en raison de l'augmentation substantielle des coûts du projet. Il s'engage

¹ Dossier R-4110-2019, Phase 2, Décision D-2022-109.

² Dossier R-4210-2022, Phase 1, pièce [HQD-3, document 2.1](#).

alors à réaliser des études préliminaires pour la conversion au GNL-R (combinée à l'ajout d'éoliennes), à tenir des rencontres de consultation avec la population sur les scénarios à l'étude, puis à confirmer la nouvelle stratégie à la Régie au printemps 2025.

Dans sa décision D-2023-051³ rendue dans le cadre du Plan d'approvisionnement 2023-2032, la Régie reporte l'examen de la nouvelle stratégie au prochain plan d'approvisionnement et ordonne au Distributeur de réaliser les suivis de son plan d'action pour les IDLM et de procéder à la mise à jour de l'échéancier dans le cadre des états d'avancement de ce plan.

En novembre 2024, le Distributeur dépose l'État d'avancement 2024 du Plan d'approvisionnement 2023-2032, dans lequel il précise que « l'étude préliminaire est en cours pour la conversion de la centrale de Cap-aux-Meules au GNL-R », et que cette « étude a été élargie aux autres combustibles à faible intensité carbone ». Il ajoute que « l'étude visant l'optimisation de l'éolien se concentre actuellement sur l'intégration de PEDGI ». Le Distributeur réitère également qu'il « prévoit prochainement consulter la population locale sur les scénarios à l'étude »⁴.

Évolution de la situation

Le coût du projet de câble sous-marin est maintenant estimé à plus de 2,5 milliards \$. Les coûts ont significativement augmenté ces dernières années, notamment en raison de l'impact du contexte mondial du secteur de l'énergie sur les coûts d'approvisionnement en équipements nécessaires au raccordement.

Dans tous les cas, le Distributeur précise que la construction d'une centrale neuve est maintenant requise pour assurer la fiabilité d'alimentation de la communauté locale compte tenu que la centrale actuelle atteindra sa fin de vie utile.

Dans ce contexte, Hydro-Québec considère que la seule option viable est d'abandonner le scénario de câble sous-marin et de procéder à la construction, sur le site de l'actuelle, d'une nouvelle centrale thermique alimentée par un carburant à faible intensité carbone, qui reste à déterminer. Pour le moment, le GNL-R et le diesel renouvelable sont à l'étude. Les moteurs de la nouvelle centrale pourraient être adaptés ultérieurement pour être en mesure de consommer différents carburants qui pourraient être disponibles dans le futur, le cas échéant. L'étude d'avant-projet est en cours et la mise en service est préliminairement prévue à l'horizon 2035.

Par ailleurs, Hydro-Québec prévoit toujours étudier des scénarios d'optimisation de l'intégration éolienne, selon les conclusions de l'intégration du Parc Éolien de Grosse Île (PEDGI) et le potentiel d'ajout d'éoliennes terrestres.

En complément, un bouquet de mesures sera déployé pour limiter la consommation d'électricité produite par la centrale et réduire les GES, notamment par un plan ambitieux en efficacité énergétique, une aide financière pour l'acquisition de panneaux solaires, et

³ Décision [D-2023-051](#), parag. 52.

⁴ [État d'avancement 2024 du Plan d'approvisionnement 2023-2032](#), p.35.

une bonification du programme « Énergie en réseau autonome » (ERA), jusqu'à récemment connu comme le « Programme d'utilisation efficace de l'énergie » (PUEÉ).

Des rencontres avec les parties prenantes et les médias locaux des IDLM ont eu lieu le 4 juin dernier afin d'informer la population sur l'évolution de la situation en lien avec la stratégie. Un communiqué de presse pour l'ensemble du Québec a aussi été diffusé.

Étapes à venir

Pour répondre aux questions et préoccupations de la communauté locale, le Distributeur prévoit, à l'automne prochain, mettre en place une démarche d'information et d'échanges afin d'expliquer plus en détail les différents projets et mesures qui vont définir l'avenir énergétique des IDLM. Cette démarche permettra de recueillir les intrants de la population pour bonifier les différents projets et mesures.

Suivant la Décision D-2023-051, le Distributeur fera état du suivi relatif à la Stratégie lors du prochain État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2023-2032 dont le dépôt est prévu à l'automne 2025. Il prévoit aussi déposer la nouvelle Stratégie, incluant un bilan de la démarche d'information et d'échanges, dans le cadre du prochain Plan d'approvisionnement (automne 2026).

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

Simon Turmel

ST/